

Le volet orientation de la loi OFPTLV de nov. 2009, après la parution le 4 mai 2011 d'un décret d'application et le document de juin 2011 remis dans le réseau de l'Information Jeunesse, vient de connaître en mai 2012 une accélération décidée par l'ancien gouvernement après la mise en place du « service dématérialisé » et par l'organisation d'une réunion I.J. pour la mise en place sur PARIS et d'autres sur la région parisienne.

« Mise en place d'un droit à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie » la formulation est séduisante ! Il est néanmoins indispensable d'être attentif au risque de **destruction du service public de l'orientation et de la formation.**

Quels budgets, quels personnels, quels outils, quelles formations seront mis à disposition ?

A l'heure actuelle, les services publics associés au droit à l'information et l'orientation professionnelle existent, et cela au travers de différentes structures permettant des réponses adaptées à des besoins et publics divers.

L'objectif de créer une meilleure coordination entre ces structures est souhaitable. Cependant, ce qui semble se profiler est une réorganisation appauvrie, la création de lieux uniques où chacun aura pour mission de « tout » faire, en n'ayant ni le temps ni la formation permettant de le faire.

Sans vigilance sur les moyens, la conséquence sera un service public moins performant qui pourra ensuite être dénoncé au bénéfice de structures privées payantes, une structure d'apparat organisant des « opérations » sans considération de l'intérêt réel de celles-ci pour les gens.

Au travers de cette réorganisation, le patronat et les structures privées prennent une place qui risque d'être incompatible avec l'objectif de service public.

Sans vigilance sur les objectifs, la conséquence sera un enfermement des individus dans une organisation de leur vie au service des entreprises, pour les usagers ce formatage commencera dès le plus jeune âge.



Une réorganisation déjà engagée

Sous l'égide de l'OFPTLV, le transfert des compétences de l'Etat aux régions en matière d'orientation et de formation des adultes se poursuit lentement et insidieusement, dans une fusion / confusion des publics concernées, des services et de leurs missions respectives.

Dans les CIO, il y a manifestement une dégradation des conditions d'accueil et de travail : baisse des budgets, regroupement et/ou fermeture de CIO, suppression de postes, moins de présence dans les établissements, non remplacement. Depuis d'avril 2012, une brèche a été ouverte dans le recrutement des COP par une équivalence à la licence de psy. Quel cursus ou quel parcours pourrait être jugé « équivalent » à une licence de psychologie ! De plus la formation a été modifiée en réduisant les exigences en psychologie au profit de connaissances en macro et micro-économie privilégiant une vision utilitariste de l'adéquation immédiate, formation-orientation-emploi. Quelle pertinence pour conseiller des élèves qui entreront dans la vie professionnelle à échéance de 3 à 10 ans ?

L'ONISEP en voie de privatisation déguisée : que ce soit pour ses publications ou ses manifestations, l'Office d'Information sur les enseignements et les professions multiplie les partenariats, avec les

fédérations patronales et des officines du secteur privé.

Les services d'état tels que l'AFPA ou le Greta sont menacés de disparition. Déjà le corps des psychologues de l'AFPA a été « transféré » au pôle emploi, faisant d'autres fonctions que les leurs.

Depuis la fin mai se précise l'accélération de la casse du service public. Dans des Points Information Jeunesse de Paris, des cabinets de conseil et d'orientation privés appellent pour connaître nos missions. Le but est de proposer des séances d'information afin de faire connaître aux jeunes leurs produits évidemment payants.

Labellisation des SPO

Pour qu'un organisme soit labellisé, il doit être en mesure d'assurer à la fois un « accueil individualisé et de premier conseil » et un « conseil personnalisé », et cela à tout public (du scolaire au salarié en passant le chômeur). Ni Pôle emploi, ni les missions locales, ni les CIO, ni le Réseau Information Jeunesse (IJ) ne peuvent, avec leur cahier de charges actuelles, répondre à ces critères.

Le décret impose des partenariats, afin de labelliser un ensemble d'organismes engagés par des conventions, sur un bassin de vie (territorialité à géométrie variable). En revanche il ne prévoit aucun moyen supplémentaire en argent ou personnes... Désormais associations du privé et services publics devront être conventionnés ensemble.

En PACA, ce sont 19 zones territoriales, en Bretagne ce sont les 21 maisons de la Formation professionnelle qui chapeautent. En Aquitaine, c'est une convention Pôle emploi, RIJ, Recteur d'académie, M.L. Fongecif et Cap emploi. A chaque fois les patrons apparaissent d'une manière déguisée en tant que gestionnaire d'une des structures associée.

Une nouvelle fois, l'homme sera au service des besoins de l'entreprise, au mépris de ses envies, souhaits et capacités.

De plus les patrons sont membres des commissions qui instruisent les dossiers de labellisation, en tant que partenaires sociaux.

Le service public devra-t-il être aux ordres des entreprises ?

Dans les structures inter-organismes labellisées, qui va être placé sous la responsabilité de l'autre ?

Nous avons connu cela dans le réseau IJ de Paris avec l'organisme gestionnaire, la mairie d'arrondissement, la région et l'hôtel de Ville aux ordres contradictoires. Le résultat en est l'obligation de faire des opérations visibles, sans intérêt de fond pour les publics concernés.

La lecture des textes est sans appel.

L'objectif est de créer des lieux uniques comme les cités des métiers, maison de l'emploi et de la formation où exerceraient des personnes polyvalentes « aptes » à accompagner les personnes tout le long de leur vie.

C'est notamment la disparition des CIO qui s'annonce, suite à une dégradation imposée, alors que c'était mis en place un réseau public de proximité de qualité au service des populations.

C'est bien un modèle de société centré sur l'entreprise et le tri social qui se met en place. Un modèle où l'insertion à courte vue dans la précarité généralisée devient la finalité de l'entreprise. L'orientation des jeunes devient un marché pour les entreprises. Des structures facturent 22€45 l'entretien au téléphone, 399€ par an pour un jeune pour l'orientation. Quid de l'égalité des jeunes face à la pauvreté et la précarité ? De plus la labellisation par bassin d'emploi va permettre à des entreprises privées d'être introduites dans les écoles.

Qui peut prétendre qu'un portail Internet « orientation pour tous », un numéro vert peut remplacer l'accueil, l'accompagnement et le conseil ?

Le SPO est présenté comme un moyen de mettre en synergie les spécificités des structures existantes et non de les gommer. Les CIO seraient au cœur des territoires et non des établissements scolaires.

Quand on sait que moins de 12 % de jeunes fréquentent les structures de leur lieu de vie, comment être au plus près ?

C'EST TOUS ENSEMBLE QU'IL FAUT LUTTER



C'est décidé, j'adhère Union Syndicale **Solidaires**

Salariés des associations affiliés aux MJC
SUD CULTURE
Créons des sections dans les M.J.C.
sud@culture.fr sudmjc@riseup.net

Dans nos structures Information Jeunesse

Quand un jeune est en voie de décrochage, ou en échec, que les élèves passent le cap des évolutions nécessaires et parfois tumultueuses liées à l'adolescence, à travers l'accueil des jeunes exclus des établissements que nous recevons dans nos structures IJ à la demande des collègues, sommes-nous capable de permettre aux ados de se projeter dans l'avenir, de construire un parcours de formation et de donner du sens à leurs études ?

Nous sommes d'accord, pour dire les difficultés de travailler avec les hiérarchies des établissements. Nous venons des milieux de l'animation et nous sommes rarement considérés comme des travailleurs sociaux. Des moyens doivent être mis à disposition pour favoriser la coordination.

Nous n'avons pas de formation spécifique de conseiller d'insertion. Si nous avions cette obligation, les mairies et les associations paieraient-elles mieux des personnes conseillères en insertion et en formation ?



ORIENTATION POUR TOUS

Pôle information et orientation sur les formations et les métiers

Nous voulons :

- ✧ Que l'orientation soit à l'intérieur des établissements scolaires, là est sa place. Les CIO ne doivent pas y disparaître, mais partout être redéveloppés.
- ✧ Abrogation de la circulaire dite convention pluriannuelle pour les Missions Locales faisant converger les actions uniquement sur l'emploi et réouverture des Missions Locales comme à Woippy.
- ✧ un véritable accompagnement dans notre fonction de généraliste en tant que conseiller-e en information. Les outils nécessaires doivent être mis à notre disposition, nos conditions d'exercice améliorées.
- ✧ un travail en partenariat avec les autres structures afin de mieux connaître les autres pour mieux diriger les jeunes. Mais cela en conservant les spécificités de chacune de ces structures, et non en créant un outil dédié uniquement à réduire les individus à des demandeurs d'emplois.
- ✧ une réelle revalorisation de nos métiers, en termes de salaires, d'horaires, des heures supplémentaires et des conditions de travail,
- ✧ une vraie revalorisation des métiers vers lesquels nous sommes contraints d'obliger les jeunes à se diriger : services aux personnes, hôtellerie et restauration, bâtiment... (Comme par hasard les métiers où sont de nombreux sans papiers et travailleurs étrangers).

6 Juin 2011,

SUD Culture Solidaires

Adhérent-e-s des centres d'animations et MJC -information jeunesse

Contact : sudmjc@riseup.net